LES REVENDICATIONS DES FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Un article additionnel de M. Emile Brachard

M. Emile Brachard a déposé un article traditionnel prévoyant que, sur le chiffre global prévu par le gouvernement, un crédit de 55 millions pour le dernier trimestre 1937 et de 220 millions pour 1938 servira intégralement à porter l'indemnité de cherté de vie à un montant égal pour les retraités des services publics et concédés et agents actifs percevant moins de 18.000 francs de traitement.

Au début de l'après-midi on avait l'impression que certaines suggestions présentées à la délégation des gauches par M. Hussel pourraient servir de base à une entente à la fois avec le Cartel des Services publics et le gouvernement si elles se trouvaient combinées avec d'autres aménagements de crédits dans le cadre donné par le projet du gouvernement.

Ainsi des économies substantielles pourraient être obtenues en limitant l'attribution des indemnités de cherté de vie aux traitements moyens et inférieurs et aux retraités du même ordre, comme le propose M. Brachard.

La délégation des Gauches reçoit les représentants des fonctionnaires

La délégation des gauches a reçu à 12 h. 30 les représentants des fonctionnaires. Elle leur a donné les précisions demandées sur les intentions du gouvernement :

Pour les auxiliaires, l'indemnité de 100 francs sera accordée quand ils seront âgés de plus de 21 ans

Pour les retraités, la somme de 75 fr. par mois sera attribuée à tous ceux qui ont moins de 15.000 francs de retraite et celle de 60 à ceux qui ont plus que ce chiffre.

Pour les ouvriers à salaire régional, une entente directe entre le gouvernement et leurs représentants fixera les avantages qui leur seront accordés et qui seront sensiblement analogues à ceux des autres bénéficiaires.

Les représentants du Cartel des Services publics ont pris acte de ces précisions et feront connaître à la délégation leur réponse cet après-midi. Cette réponse semble devoir être favorable.

Une déclaration du Cartel des Services publics

Après avoir eu une nouvelle entrevue à 14 h. 30 avec la délégation des gauches le Comité central du Cartel confédéré des Services publics a fait, dans les couloirs de la Chambre, la déclaration suivante qui paraît enregistrer son accord de principe avec les suggestions faites par M. Hussel à la fin de la matinée, à la précédente réunion de la délégation :

« Tenant compte des efforts successifs consentis par le gouvernemeut et la délégation des gauches pour se rapprocher de la revendication minima posée par les serviteurs de l'Etat, ainsi que des apaisements et garanties apportés aux questions posées dans la journée de mercredi, notamment en ce qui concerne les auxiliaires, les retraités et les ouvriers de l'Etat à salaire régional, les représentants du Cartel des Services publics viennent d'indiquer à la délégation des gauches qu'ils n'entendaient pas ajouter aux difficultés du moment

» Ils ont cependant déclaré qu'ils concevaient mal les dispositions restrictives concernant les auxiliaires mineurs et les fonctionnaires moyens et que le Cartel n'abandonne pas son objectif qui consiste à obtenir une revalorisation équitable de la rémunération des fonctionnaires et assimilés.

» Toutes ces réserves d'ailleurs seront précisées dans un communiqué qui sera adressé à la Presse dans la soirée ».

Un accord de principe

Après la réunion de la délégation des gauches au cours de laquelle les représentants des fonctionnaires ont apporté leur accord de principe aux précisions données à la fin de la matinée, la délégation s'est entretenue avec M. Chautemps pour lui transmettre la réponse du Cartel des Services publics et lui demander l'opinion du gouvernement sur cette réponse.

D'autre part, la Commission des Finances, qui devait entendre le président du Conseil à 15 heures, s'est ajournée à 17 heures pour permettre aux pourparlers de se poursuivre.

L'ENTRETIEN DE M. CHAUTEMPS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Au cours de l'entretien que des représentants de la délégation des gauches, parmi lesquels MM. Crutel, Frossard, Jacques Duclos, Albertin et Hussel ont eue avec M. Chautemps, plusieurs membres du gouvernement ont assisté le Président du Conseil, notamment M. Léon Blum et les ministres de l'Intérieur, des Pensions et des Finances.

Un malentendu

D'après les indications recueillies dans les couloirs sur l'entrevue, le Président du Conseil et le ministre des Finances ont déclaré que les suggestions présentées à la fin de la matinée aux représentants du Cartel confédéré par M. Hussel n'avaient pas été agréées préalablement par le gouvernement et que le malentendu s'expliquait par une interprétation inexacte des précisions fournies au cours d'une conversation.

En réalité, le ministre des Finances avait consenti à accorder au maximum un supplément annuel de 1.050 francs aux auxiliaires et de 720 francs aux retraités.

C'est à ces chiffres que le ministre s'en tenait, à condition que certains aménagements fussent opérés dans la répartition des indemnités aux fonctionnaires jouissant de gros traitements.

M. Camille Chautemps a confirmé que le Gouvernement ne pouvait aller au delà de cet effort de conciliation.

La délégation des gauches s'est réunie après cette entrevue pour communiquer aux représentants des fonctionnaires le résultat de l'entrevue avec les membres du Gouvernement.

« Le Gouvernement n'ira pas au delà de son chiffre de 1.700 millions », déclare M. Bonnet

Après l'entrevue des ministres avec les délégués des gauches, M. Georges Bonnet a déclaré dans les couloirs que le Gouvernement s'en tenait au chiffre de 1 milliard 700 millions auquel il s'était arrêté et n'irait pas au delà. Il a observé qu'il était impossible avec ce crédit de donner satisfaction aux propositions faites aux représentants des fonctionnaires par la délégation des gauches.

La réunion de la délégation des gauches après l'entrevue avec les membres du gouvernement a été très brève. Les représentants du Cartel confédéré des services publics ont pris connaissance des résultats de cette entrevue qui leur ont été communiqués et ont demandé à en référer à leurs commettants à la suite du refus opposé par le Président du Conseil aux propositions qui semblaient, le matin, susceptibles de réaliser un accord.

Une nouvelle réunion de la délégation, à laquelle ils assisteront, a été prévue pour 18 h. 30.

M. CHAUTEMPS SE REND DEVANT LE GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

M. Camille Chautemps s'est rendu devant le groupe radical-socialiste, où avait été discuté l'article additionnel de M. Brachard. Le groupe avait émis le vœu de voir pris en considération ce texte, qui accorderait aux retraités une indemnité égale à celle des fonctionnaires en activité jusqu'à 18.000 francs de retraite.

« On ne peut aller plus loin... »

M. Camille Chautemps a été amené à s'expliquer ainsi sur l'attitude du Gouvernement :

« Je ne comprends pas que l'on demande plus à un gouvernement à direction radicale qu'à un gouvernement à direction socialiste. J'ai tenu aux socialistes et aux communistes un langage sévère. Ce que j'ai fait pour les fonctionnaires est juste. On ne peut aller plus loin. Je ne veux pour rien au monde risquer de mettre le budget en déséquilibre et de compromettre la monnaie.

» S'il y en a qui pensent autrement, qu'ils prennent la responsabilité de renverser le gouvernement. Il semble que certains, par certaines manœuvres, veuillent m'empêcher d'aller à Londres. La question passe alors du plan financier sur le plan politique. »

M. Chautemps adresse des reproches aux délégués communistes

Rencontrant dans les couloirs intérieurs les délégués communistes, M. Camille Chautemps leur aurait reproché en termes vifs de travailler à aggraver les dissentiments au lieu de faire preuve du même esprit de collaboration que les autres fractions du Front Populaire.

Il aurait ajouté que, plus que jamais, devant cette attitude, il était résolu à poser la question de confiance et à permettre ainsi à chaque parti de prendre ses responsabilités devant le pays.

Par ailleurs, questionné par les journalistes, le Président du Conseil a déclaré que le groupe radical-socialiste s'était rallié unanimement à son point de vue et que les chiffres de 425 millions pour trois mois et de 1.700 millions pour un an étaient intangibles.

Les propositions gouvernementales ne sont pas acceptées

A 19 h. 15, la délégation des gauches réunie de nouveau, a été informée par les représentants des fonctionnaires que ceux-ci ne pouvaient accepter les propositions gouvernementales et dégageaient leur responsabilité.

Voici, en effet, la communication qui a été faite par le Comité Central du Cartel Confédéré des Services publics à l'issue de son entrevue avec la délégation des gauches :

« Réuni le 15 novembre à 18 h. 15 à la Fédération des fonctionnaires, le Cartel constate qu'il a été à l'extrême limite de la conciliation en prenant en considération le projet transactionnel qui lui a été soumis à midi par la délégation des gauches. Il était en droit de penser que le Gouvernement se serait rangé à l'avis des représentants de sa majorité parlementaire, mis en présence à 18 h., de la position du Gouvernement :

1° Qui ne garantit pas à l'ensemble des fonctionnaires titulaires le bénéfice de la même indemnité ;

2° Qui fait un sort diminué aux auxiliaires ;

3° Qui ne prévoit pas pour les ouvriers de l'Etat à salaire régional des mesures equivalentes ;

4° Qui n'accorde aux retraités qu'une indemnité tout à fait insuffisante.

» *Le Cartel, déclare à l'unanimité des Fédérations adhérentes ne pouvoir accepter les propositions gouvernementales et en conséquence, dégage entièrement sa responsabilité* ».

LE GROUPE SOCIALISTE VOTERA LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Après une assez longue délibération, le groupe Socialiste a décidé, par 90 voix contre 3, de voter le projet présenté par le Gouvernement.

Cette décision avait été précédée d'un exposé de M. Léon Blum qui assistait à la délibération. Le vice-président du Conseil a fait l'historique du problème de l'amélioration du sort des fonctionnaires et il a exposé dans quelles conditions ce problème s'était posé devant le Gouvernement, et comment celui-ci avait été unanime à consentir en faveur des revendications des fonctionnaires l'effort maximum compatible avec la situation budgétaire.

M. Léon Blum n'a pas eu besoin d'ailleurs de faire un pressant appel à son groupe en faveur d'un vote favorable car tous les orateurs entendus ont également souligné la nécessité pour le Parti socialiste de continuer à soutenir le Gouvernement sans s'occuper même de l'attitude possible que pourrait prendre un groupe voisin, celui des Communistes, le Parti socialiste étant un parti « majeur », capable de prendre ses responsabilités

Toutefois M. Maleroux, député du Tarn, a déclaré que pour des raisons locales il lui serait personnellement très difficile de ne pas soutenir les revendications des fonctionnaires auxiliaires

L'Union socialiste et républicaine prend la même décision

Le groupe de l'Union socialiste et républicaine a décidé de voter contre tous les amendements que repousserait le Gouvernement et d'adopter les textes soutenus par celui-ci. Il a chargé M. Frossard d'expliquer les raisons pour lesquelles le groupe, tout en reconnaissant la légitimité de certaines revendications des fonctionnaires, entend ainsi éviter une crise ministérielle et ses conséquences.

La commission des Finances adopte le projet gouvernemental

La Commission des finances de la Chambre, après une réunion qui a duré près d'une heure et demie, a adopté, par 26 voix contre 0 et 17 abstentions, le projet gouvernemental relatif à l'amélioration du sort des fonctionnaires et pensionnés.

Auparavant, elle avait adopté une résolution de M. Lassalle, tendant à décider qu'elle n'accepterait aucun amendement. Cette décision a été prise par 22 voix contre 15 et 16 abstentions.

Dans ces deux scrutins, les communistes se sont abstenus.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 15 h. 35 sous la présidence de M. Edouard HERRIOT. Un public nombreux se presse dans les galeries et tribunes publiques. Les travées se remplissent vite de députés.

Au banc du gouvernement, on voit, côte à côte, MM. Georges BONNET, Jean ZAY, Henri TASSO, BLANCHO, RIVIÈRE.

L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes au président de la République sur les comptabilités vérifiées en 1936 et 1937.

Le président Herriot donne l'ordre aux huissiers d'introduire, selon le cérémonial habituel, le premier président de la Cour des comptes. Celui-ci monte à la tribune et dépose son rapport sur le bureau de la Chambre, puis on le reconduit avec le cérémonial habituel.

Le président annonce que le Gouvernement demandera la discussion immédiate, au cours de la présente séance, du projet de loi sur l'augmentation du traitement des fonctionnaires, des pensions et des retraités. Le débat ne pourra commencer que dans une heure.

Une proposition de M. H. Besquart en faveur des familles nombreuses

La Chambre adopte sans débat la proposition de résolution de M. Henri BECQUART, *député du Nord*, et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures pour que soit augmentée la part des familles nombreuses dans la répartition des salaires.

Sur la demande de M. Jean ZAY, ministre de l'Education nationale, la discussion du projet de loi autorisant la création d'une Ecole nationale d'administration relevant directement du Ministère de l'Education nationale est renvoyée à mardi matin.

M. VINCENT-AURIOL, ministre de la Justice, demande que la discussion du projet de loi sur les loyers ait la priorité sur tout autre.

M. HERRIOT. — L'ordre du jour des prochaines séances ne peut être fixé que ce soir en fin de séance.

La séance est suspendue jusqu'à 16 h. 45.

La demande de renvoi du débat sur les fonctionnaires est repoussée

La suspension de la séance qui devait permettre à la Commission des finances et aux groupes de délibérer sur le projet relatif à l'amélioration du sort des fonctionnaires s'est trouvée prolongée au delà du temps prévu par le président de la Chambre à la suite des difficultés rencontrées par les négociateurs.

La séance reprend à 19 h. 05.

Le président annonce que la Commission des finances n'a pas terminé son travail et se réunira à 21 heures. (Excl. à droite).

Il propose que la Chambre tienne sa prochaine séance à 22 heures.

M. Fernand LAURENT remarque que la Chambre attend depuis 15 heures. Il demande à la Chambre de se renvoyer à demain pour permettre à la délégation des droites d'examiner le projet retour de la Commission des finances.

M. CHAUTEMPS convient que le retard est fâcheux, mais demande à la Chambre de terminer le débat cette nuit. (Applaud. à gauche).

M. DENAIS, au nom de la minorité de la Commission des finances, proteste contre les brimades qu'ils ont subi aujourd'hui du fait de groupements et de représentants de groupements qui n'ont pas été prévus par le régime parlementaire. Il fait appel aux sentiments républicains de ses collègues de gauche pour mettre fin à ces abus.

Le président met aux voix la proposition de renvoyer le débat à demain. L'épreuve étant douteuse à mains levées, on la recommence par assis et levés. *La proposition de M. Fernand Laurent est repoussée.*

La séance est donc renvoyée à 22 h. Séance levée à 19 h. 15.

Nouveau renvoi de la séance

M. Ed. HERRIOT monte à 22 heures à son fauteuil. Les députés rentrent dans la salle des séances. Au banc du gouvernement arrivent successivement MM. Georges BONNET, René BRUNET, William BERTRAND, VIOLLETTE, MOUTET, HYMANS. Mais le banc de la Commission des finances reste vide jusqu'à 22 h. 20.

M. JAMMY-SCHMIDT va s'entretenir avec le Président. Sa venue est saluée par des exclamations de satisfaction.

M. Jammy-Schmidt parle ensuite au ministre des Finances puis, s'adressant à la Chambre, fait connaître que la Commission des finances examine très attentivement les textes qui lui sont soumis. (Excl. iron. à droite.)

M. Ed. HERRIOT. — Le Gouvernement demande que la séance soit reprise à 23 h. 30.

Les députés à droite protestent et font claquer leurs pupitres. Le Président Herriot quitte le fauteuil et les députés gagnent les couloirs.

M. GEORGES MONNET a présidé aux travaux de la commission des communes rurales de l'Association des Maires du Nord et de l'Est

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

L'Association des maires du Nord et de l'Est a poursuivi ses travaux, hier, par l'examen de la situation et la gestion des communes rurales.

La séance était présidée par M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture, assisté de M. Paul TELLIER, député du Pas-de-Calais, ancien ministre, président de la commission des communes rurales.

Parmi les autres personnalités présentes, nous avons noté MM. MAHIEU, sénateur, conseiller général du Nord ; DES ROTOURS, sénateur ; BEAUVILLAIN, député du Nord ; DE DIESBACH et BACQUET, députés du Pas-de-Calais ; Henri DEGROOTE, conseiller général du Nord ; DESPREZ-POTIE, ancien député du Nord ; Parent, maire d'Avion ; Bouchery, commissaire général de la Foire de Lille, et de nombreux parlementaires et maires de la Meuse, Meurthe, Aisne, Oise et du Bas-Rhin.

M. MAHIEU, après un souhait de bienvenue, passe la parole à M. Paul Tellier, qui fait ressortir l'importance des travaux soumis à l'examen de la question.

session

M. Henri DEGROOTE rappelle ensuite que les chemins vicinaux sont largement utilisés par des personnes étrangères aux communes et que, malgré cela, les frais d'entretien et de réparation sont supportés par les seuls contribuables de la localité. Il demande que ces dépenses soient réparties entre toutes les communes, sous forme d'un contingent, en prenant pour base l'étendue du territoire et le nombre d'habitants.

Le maire d'Hennecourt-sur-l'Escaut attire par ailleurs, l'attention de la commission sur le cas des communes possédant des chemins vicinaux que les Conseils généraux ne peuvent reconnaître que comme chemins d'intérêt commun et sur lesquels passent journellement des autocars qui ne paient aucune subvention. Il signale, en outre, le cas d'un hameau où vivent 100 personnes et 250 bœufs et chevaux et qui ne possèdent qu'un puits, la commune étant trop pauvre pour assurer une alimentation rationnelle en eau.

La question du remboursement aux communes des dépenses occasionnées par l'Etat est également étudiée. Le vœu suivant est émis :

« Que le principe de la participation » de l'Etat dans les dépenses du personnel du département soit également » admis pour les dépenses du personnel » des communes ; que ces dépenses fassent l'objet d'un article spécial du » budget en vue du remboursement aux » communes par l'Etat de la participation lui incombant dans une proportion à définir et qui ne saurait être » inférieure aux six dixièmes ; que si la » question ne peut être envisagée pour » le moment pour l'ensemble des communes, l'Etat fasse un effort pour » soulager dès à présent les petites » communes rurales de moins de mille » habitants dont la situation financière » devient de jour en jour plus difficile ».

D'autres vœux sont également émis en vue de la suppression du prélèvement de 10 % sur les rentes touchées par les établissements hospitaliers et de l'institution d'une législation sociale appropriée aux exigences du travail agricole ainsi que d'une organisation professionnelle non étatisée, dotée de pouvoirs réglementaires et disciplinés.

Enfin, il fut question de la révision des propriétés bâties, du cadastre et des relations des communes avec les pouvoirs publics.

A l'issue des travaux de la commission, M. Mahieu rappela au ministre les difficultés financières au milieu desquelles se débattent les communes rurales et demanda instamment aux pouvoirs publics de les aider.

Résumant les débats, M. Georges MONNET déclare tout d'abord qu'il a à cœur d'aider, de toutes manières, les communes rurales. Il souligne que le ministre de l'Agriculture n'a pas seulement dans ses attributions le marché agricole mais aussi, en accord avec le ministre de l'Intérieur, le souci de procurer aux communes rurales le confort, l'hygiène et les distractions qui ne doivent pas être seulement l'apanage des villes.

Il reconnaît que l'appui financier de l'Etat doit être plus largement accordé aux communes rurales et termine en disant qu'en dehors de toute préoccupation politique, il importe qu'il existe entre l'Etat et les administrateurs communaux une solidarité complète afin de faire aboutir au plus vite les justes revendications de l'Association des maires du Nord et de l'Est.

La réunion fut clôturée par une visite détaillée du Centre rural de l'Exposition, sous la conduite du ministre de l'Agriculture.

Le voyage à Londres de MM. Chautemps et Delbos

Londres, 25. — Le premier ministre a précisé aujourd'hui à la Chambre des Communes, en réponse à une question de Miss Rathbone, indépendante, que la visite de lord Halifax en Allemagne serait naturellement une des questions discutées avec les ministres français au cours de leur visite à Londres, la semaine prochaine.

Son interlocutrice lui ayant en outre demandé si le Gouvernement français serait consulté avant qu'aucun accord ou entente avec l'Allemagne soit proposé, officiellement ou non, qui puisse affecter la sécurité de la France ou de toute nation avec laquelle la France est alliée par un traité ou par un pacte, M. Chamberlain a répondu qu'aucun accord ou entente de cette nature n'était envisagé.

L'ENQUÊTE sur le complot contre la République

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Sans doute avait-on aussi trouvé contre lui, au cours des précédentes perquisitions, des papiers compromettants, lorsque, hier matin, le commissaire Fougerit, chef de la deuxième section du contrôle de police criminelle de la Sûreté nationale visita le propre appartement du général, 106, rue de la Faisanderie.

L'après-midi et la nuit du général

Cette perquisition devait aboutir à la saisie de quelques papiers. L'ex-général-aviateur fut alors ramené rue des Saussaies. Il était 14 heures, et son interrogatoire devait se poursuivre pendant toute la soirée et une partie de la nuit.

A 18 heures, M. Mondanel, inspecteur général des services de police criminelle de la Sûreté nationale, et plusieurs commissaires et inspecteurs avaient conduit, dans de rapides voitures, le général à une adresse demeurée secrète. Il semble qu'on y devait faire une nouvelle perquisition. A 19 h. 15, les policiers étaient de retour rue des Saussaies. Celui qui fut chef de cabinet d'un ministre de l'Air et nommé, jadis, théoriquement, puisqu'il devait refuser ce haut poste à la suite de certains mouvements d'opinion, inspecteur général de l'armée de l'air, devait passer la nuit dans les locaux du contrôle de police criminelle. On ne saurait douter que le rôle du général du C.S.A.R. fut important.

Le général est écroué à la Santé

Paris, 25. — Le général Duseigneur a été amené à 17 h. au palais de justice, par quatre inspecteurs de la sûreté nationale, et conduit au cabinet de M. Beteille, juge d'instruction.

Quelques minutes plus tard, le magistrat, après lui avoir fait subir l'interrogatoire d'identité, lui a notifié l'inculpation d'association de malfaiteurs relevée contre lui, puis il l'a placé sous mandat de dépôt à la prison de la Santé.

A 17 h. 30, le général quittait le cabinet de M. Beteille, l'air souriant, pour être conduit en prison. Avant de partir, il a fait connaître au magistrat qu'il choisissait comme avocats Me Xavier Vallat et Lémery, ancien garde des Sceaux.

Un « témoin »...

Paris, 20. — A minuit dix, arrivait à la sûreté nationale, encadré par quatre inspecteurs et menottes aux poings, un nouveau personnage sur l'identité duquel on ne fournit aucune précision.

Il s'agissait d'un homme assez grand, très brun, vêtu de sombre.

D'autre part, le « témoin » (c'est ainsi qu'on le désigne pour l'instant), qui a été amené, cette nuit, à la sûreté, a subi un interrogatoire qui n'était pas terminé à 10 h. 15.

...qui serait un inculpé de peu d'envergure

Paris, 25 — Dans la matinée, à la sûreté nationale, l'inspecteur général Mondanel, interrogé sur le mystérieux inculpé amené, menottes aux poings, a déclaré que ce n'était pas un inculpé d'envergure.

On perquisitionne au « Courrier royal »

Paris, 25. — Enfin, la sûreté nationale a effectué ce matin, une perquisition dans les bureaux du « Courrier Royal », organe monarchiste, 14, avenue Hoche.

Premiers aveux d'Henri Deloncle

Paris, 25 — Bien que Henri Deloncle ait été mis, hier soir, à la disposition de M. Béteille, juge d'instruction, chargé de l'affaire du complot, il a été ramené dans la soirée dans les locaux de la police judiciaire, où M. Roches, commissaire de la brigade spéciale, a poursuivi son interrogatoire.

Deloncle, poussé dans ses derniers retranchements, s'est rendu compte que son système de défense était un peu naïf, puisqu'il prétendait ne pas être Grosset et n'avoir jamais été à la Cause hypothécaire maritime et fluviale de la rue de Provence, alors qu'il était formellement reconnu par plusieurs témoins et qu'on avait trouvé sur lui les clefs du bureau et des meubles placés dans ce bureau.

Il finit donc, vers 2 heures du matin, par reconnaître qu'il était effectivement Grosset et faisait partie d'une organisation ayant pour but de lutter contre le communisme. Il ajouta qu'il était chargé d'organiser « la défense contre un putsch possible de ce parti ».

Mais lorsque M. Roches voulut poursuivre l'interrogatoire et rechercher quelles étaient les personnes qui faisaient partie de cette organisation, Henri Deloncle prétendit qu'il s'agissait d'une seule personne, qu'il connaissait seulement sous son prénom et ne rencontrait qu'au café et que cette personne lui remettait les fonds nécessaires pour organiser la dite défense. Cette personne devait disposer de sommes importantes.

Bien que cette fin de déposition parût sujette à caution, le commissaire arrêta là son interrogatoire et fit prendre quelque repos à Henri Deloncle.

M. Roches a repris, ce matin, l'interrogatoire de celui-ci, afin d'obtenir des renseignements plus précis.

Cent mille francs pour des « informations » anticommunistes

Au cours de son interrogatoire sur la façon dont il s'était procuré les ressources pour son association, Henri Deloncle il a déclaré qu'en 1936, dans un cafe des boulevards, il avait rencontré un jeune homme, du nom de Dagore, avec lequel il avait lié conversation. Tous les deux étaient tombés d'accord pour organiser sérieusement un bureau de renseignements, qui serait un organisme de lutte contre le communisme. Dagore connaissait, a-t-il ajouté, un certain M. Léone qui pouvait lui fournir des fonds pour cette action. Et, peu après, il se mit en rapport avec lui.

J'ignore, a dit M. Henri Deloncle, l'identité exacte de M. Léone et son domicile. Nous nous sommes rencontrés dans des cafés. Je reçus de la main à la main environ 10.000 francs. La première mise de fonds a servi à chercher un local. Mon frère Eugène Deloncle, qui ignorait et qui ignore encore tout de mon activité politique, s'y employa et me trouva une chambre dans les bureaux du Crédit hypothécaire, 78, rue de Provence. Cette chambre était d'un loyer de 500 francs par mois. J'ai acquitté cette somme régulièrement, en la versant à M. Manneby, le comptable de mon frère.

Je me suis procuré des informations un peu dans tous les milieux et, dès que des renseignements intéressants me parvenaient, je les communiquais à M. Léone, qui me paya selon leur importance. Il a pu me donner ainsi une centaine de mille francs en tout.

Interrogé sur le signalement de M. Léone, M. Henri Deloncle a dit qu'il était de taille et corpulence moyennes, qu'il avait des cheveux chatain foncé et qu'il paraissait âgé de 50 ans environ.

Effervescence à Montbéliard

Montbéliard, 25. — Une vive effervescence règne dans la région où on perquisitionne à propos des cagoulards.

Curieuses constatations dans un château normand

Dieppe, 25. — Le château d'Arques la Bataille, qui date du XIe siècle, a été visité ce matin par une douzaine de policiers et gendarmes qui ont fait de curieuses constatations dans les souterrains du château. L'entrée d'un de ceux-ci donnant accès dans les fossés, est barrée par sept barres de fer. Or, pour y pénétrer, il y a peu de temps, quelqu'un a descellé une des barres. A vingt mètres de l'entrée se trouve une porte en bois maintenue par une barre de fer. Cette barre a été descellée et la porte en bois a été fracturée. Vingt mètres plus loin encore, les policiers ont remarqué un mur qui barre le passage et qui n'existe pas sur le plan du château. Ne pouvant toucher au mur sans l'avis de l'architecte départemental, les enquêteurs ont décidé d'entendre ce dernier. Le gardien du château, M. Guillemot, mutilé de guerre, qui est là depuis trois ans, affirme avoir toujours vu le mur en question. Par contre, il a indiqué qu'il y a trois mois l'entrée du souterrain et la porte trouvée fracturée étaient intactes. Le jeune fils du gardien a enfin déclaré avoir vu jeudi dernier, vers 9 heures, un homme dans le château, près du donjon. Cet individu n'aurait pu y pénétrer que par le souterrain. L'enquête continue.

M. Hubert Pastré, rentré en France, s'est présenté à la direction de la P. J.

Paris, 25. — Vers 17 heures, M. Hubert Pastré, le châtelain d'Evry-Petit-Bourg, dont le nom a été prononcé dans l'affaire des dépôts d'armes, s'est présenté à la direction de la police judiciaire.

M. Pastre a déclaré que se trouvant à la chasse en Hongrie, il avait appris par les journaux que sa personne avait été mise en cause et, dès son retour en France, il avait tenu à avoir des explications à ce sujet, ne connaissant rien à l'affaire.

M. Hubert Pastré a été entendu par M. Roches, commissaire à la police judiciaire, qui transmettra ses déclarations à M. Béteille, juge d'instruction.

Les 3 Arabes, puis Henri Deloncle sont inculpés par le juge

Paris, 25. — Après que le général Duseigneur eut été emmené par un inspecteur et un garde municipal pour être écroué à la Santé, le juge d'instruction fit successivement pénétrer dans son cabinet les trois Arabes qui avaient été amenés par des gardes : l'agent commercial Amar Hamoun, le publiciste Mohamed Maadi et le cultivateur Kaddour Fahgi. Tous trois s'entendirent inculpés d'association de malfaiteurs et furent également, dans la soirée écroués à la Santé. Ils ont demandé au magistrat que leur soient désignés par le bâtonnier des avocats d'office. Un peu plus tard, des inspecteurs conduisaient devant le magistrat, M. Henri Deloncle, bijoutier, à Cannes, qui était détenu depuis 48 heures dans les locaux de la Sûreté générale. La même inculpation lui fut signifiée par le magistrat. M. Deloncle, avant de prendre le chemin de la prison, a déclaré choisir comme défenseur Me Laurent-Cely.

M. Henri Deloncle a quitté Cannes

Cannes, 25. — Le commissaire Fié, du contrôle général des recherches, venu de Paris, a perquisitionné dans le magasin de bijouterie de M. Henri Deloncle, qui a été arrêté à Paris. On a trouvé trois sabres rouillés et un pistolet automatique avec chargeur.

Mme Deloncle a quitté Cannes pour une destination inconnue, probablement Paris.

De son côté le commissaire Fié est reparti pour Paris.

LOTERIE des RÉGIONS LIBÉRÉES
TIRAGE DE LA SÉRIE 2
4 DÉCEMBRE
THIONVILLE
Doublez vos Gains en dépensant moitié moins
9000

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 26 novembre. Soleil : Lever, 7 h. 17 ; coucher, 16 h. 50 ; Lune : Lever, 0 h. 30 ; coucher, 12 h. 45. Sainte du jour : Sainte Delphine.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 25 novembre, à 17 h. : Baromètre : 770 mm 5 ; hausse depuis la veille, à 17 h. : 7 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 2.6 ; Minima : 0.1 ; Maxima : 4.0 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest ; Force : Faible ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Etoilé ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez froid ; brumeux ; éclaircies.

Calendrier Historique

26 Novembre

336. — Fondation de Constantinople par l'empereur Constantin Ier, sur l'emplacement de l'antique Byzance.

1812. — Epouvantable désastre de l'armée française pendant la retraite de Russie au passage de la Bérésina près du gué de Stoudianka (gouvernement de Minsk). Pendant ce passage qui dura trois jours, plus de 20.000 hommes succombèrent, pour la plupart noyés, bien que le général du génie Eblé, chargé de construire des ponts ait pu sauver un grand nombre de soldats.

1844. — Naissance, à Karlsruhe, de Carl Benz, un des pionniers de l'automobilisme. En juillet 1885, à Mannheim, il fit une sortie avec sa première voiture et dès 1888, un certain nombre de véhicules sortaient de ses ateliers, qui sont restés les producteurs de la première marque allemande.

1851. — Mort du maréchal Soult, duc de Dalmatie, l'un des plus brillants généraux de la République et du premier Empire, qui avait battu Wellington à la Corogne, à Oporto, à Ocana et à Toulouse. Sous la monarchie de Juillet, il fut ministre de la Guerre et Président du Conseil, en 1847, il fut fait, à titre exceptionnel, maréchal général.

1891. — Mort de Victor Duruy, ancien ministre du second Empire, membre de l'Académie Française, des sciences morales et politiques et des inscriptions et belles-lettres. C'est sur sa proposition que le décret du 28 mars 1866 généralisa la gratuité de l'enseignement primaire.

1919. — Mort de M. Deutsch de la Meurthe, industriel et philanthrope, ayant contribué par des dons importants, au progrès des grandes inventions modernes, principalement en ce qui touche l'aéronautique et l'aviation.

1934. — Mort du dessinateur Sem. Il fut avant la guerre le peintre mordant et impitoyable de la haute société parisienne, dont il stigmatisait les travers par un crayon aigu comme une épée.

LES RECHERCHES DANS LE CAMBRÉSIS

Dans l'intention de ne pas gêner les enquêtes en cours, nous nous sommes abstenus d'ébruiter les recherches et perquisitions opérées ces derniers jours par la deuxième brigade mobile de Lille, que dirige l'actif commissaire divisionnaire, M. Fressard.

Les inspecteurs, dont le champ d'action comprend le secteur infiniment étendu des trois départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, ont perquisitionné en différents endroits. Jusqu'ici, aucun résultat important n'avait été enregistré. Mais leur activité devait être récompensée.

2.000 cartouches découvertes au château de Morenchies

Nous apprenions, hier, à la fin de la soirée, qu'une importante perquisition avait été opérée dans le secteur de Cambrai, au château de Morenchies, dont le propriétaire est le capitaine d'infanterie de La Motte Saint-Pierre, frère de M. de La Motte, arrêté récemment à Paris.

Les inspecteurs ayant à leur tête M. Coquet, sous-chef de la 2e B. M., ont visité de fond en comble le château, en présence du propriétaire, ce dernier bénéficiant actuellement d'une permission.

Dans le grenier, 2.000 cartouches en excellent état, furent découvertes, ainsi qu'un fusil Mauser non rouillé. Aux dires du propriétaire, ces cartouches d'origine allemande et anglaise auraient été récupérées sur les champs de bataille.

Le tout a été confisqué et transporté au parquet de Cambrai. A la suite de cette trouvaille, M. La Motte de Saint-Pierre serait, croit-on, poursuivi.

Des recherches nombreuses ont eu lieu durant toute la journée d'hier dans la Somme. Là, les résultats furent négatifs.

Cependant, les informations précises que nous avons recueillies laissent supposer que ces opérations policières se poursuivront.

750 cartouches de mitrailleuses dans un tas d'ordures à Cambrai

Jeudi, dans la matinée, un Cambrésien qui fouillait dans les tas d'ordures qui sont déposés derrière la Citadelle, en provenance de la caserne Villars, aussi appelée la Citadelle, trouvait un singulier dépot qui attira son attention. Toutefois, il ne s'y intéressa pas outre mesure, mais en rentrant chez lui, il signala le fait à son beau-fils. Intrigué, le jeune homme parut à l'endroit indiqué et rechercha la cachette. Au bout d'un certain temps, il avisa un morceau de carton bitume qu'il déplaça... découvrant des bandes de mitrailleuses garnies et dont les balles sont en bon état.

Il y avait trois bandes de 250 cartouches, soit un total de 750 projectiles.

Aussitôt, la police cambrésienne fut prévenue. Il était environ midi.

Immédiatement, M. Gillet, commissaire de police, son secrétaire, M. Lépilliez, le brigadier Levèque, le sous-brigadier de sûreté Launoy et le sous-brigadier Bisiaux, ainsi que deux agents, se rendaient à l'emplacement désigné et reconnaissaient le dépôt.

Les balles furent saisies et transportées au poste de police, tandis que des recherches étaient aussitôt entreprises dans le jardin public et dans les environs de la Citadelle, mais on ne découvrit plus rien.

L'enquête

Une enquête fut aussitôt ouverte en vue d'établir l'origine de ces munitions, leur nature, elles sont de fabrication étrangère et fort probablement de provenance allemande, fait abandonner l'hypothèse un moment admise par certains que ces balles pouvaient provenir de la caserne voisine. Supposition d'ailleurs bien difficile à retenir quand on sait tout le soin apporté dans l'armée à la surveillance des munitions.

Durant l'après-midi, le service de police et particulièrement celui de la sûreté, entreprirent une active enquête en vue de retrouver la personne qui déposa les balles. Il s'agit probablement d'un individu qui, par crainte d'une perquisition, aura préféré se débarrasser de l'encombrant dépôt.

Plusieurs personnes ont déjà été interrogées, d'autres devaient l'être, qui pourront, pense-t-on, fournir d'utiles renseignements au sujet de cet événement.

L'endroit où furent déposées les cartouches est désert, à l'écart de toute habitation et aucun témoignage n'a été recueilli.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX